

La Wallonie a ses parcs nationaux

Le gouvernement wallon a désigné les lauréats de son appel à projets pour créer deux parcs nationaux au sud du pays. Des projets qui allient préservation de l'environnement et tourisme doux.

MICHEL DE MUELENAERE

Il a fallu attendre, mais la nouvelle est finalement tombée. Reportée, jeudi, officiellement pour cause d'encombrement du gouvernement wallon, la désignation des deux « parcs nationaux » au sud du pays a été prise vendredi matin : elle couronne le projet de l'« Entre-Sambre-et-Meuse » et celui de la « Vallée de la Semois ». Les Hautes-Fagnes et la Forêt d'Anlier devront se contenter d'un lot de consolation. La décision du gouvernement wallon respecte le classement établi par un groupe de neuf experts indépendants.

La création de parcs nationaux en Wallonie est une première au sud du pays. Le seul parc belge se trouve actuellement dans le Limbourg : le parc de Haute Campine qui s'étend sur 12.000 hectares. La Flandre a annoncé son intention d'en désigner quatre autres. Il existe pas moins de 400 parcs nationaux en Europe.



La nature au centre

La philosophie d'un parc consiste à combiner la protection de la nature et les activités récréatives en lien avec l'environnement et le patrimoine. Aucune activité humaine n'est exclue du territoire concerné, ni l'agriculture, ni la chasse, ni les activités industrielles. Reste que la préservation de la nature est au centre de la démarche, rappelle la ministre de la Nature, Céline Tellier (Ecolo), dont la satisfaction était perceptible. Les sept projets qui ont été déposés à l'origine devaient d'ailleurs respecter un minimum de 90 % de la superficie à « destination naturelle » et un minimum de 75 % devait être reconnu « d'intérêt biologique et/ou paysager ». Les deux lauréats vont bien au-delà. Ils veillent par ailleurs à mettre en valeur le patrimoine local, qu'il soit archéologique, culturel ou gastronomique, autant de facteurs d'attractivité du territoire concerné.

La préservation de la nature est au centre de la démarche, mais il n'est pas question de la mettre sous cloche

Céline Tellier

Ministre de la Nature



L'aspect économique est donc loin d'être absent, dont le développement de l'écotourisme. Des études montrent qu'un euro investi dans un parc national génère en moyenne dix euros en retombées économiques dans la région. Le parc de Haute Campine aurait ainsi permis de créer plus de 5.000 emplois, assurent ses responsables. Du côté wallon, on estime qu'outre une grosse vingtaine de permanents, 3.000 emplois indirects pourraient être créés à la faveur de l'avènement des deux parcs. Les promoteurs des deux parcs gagnants bénéficieront d'ailleurs des conseils de structures économiques, l'intercommunale namuroise BEP dans un cas, l'intercommunale luxembourgeoise Idelux dans l'autre.

Le budget total, par parc, est de 16,25 millions d'euros. Treize proviennent de la Région, entièrement financés par l'Europe et sa Facilité pour la reprise et la résilience ; 3,25 millions (20 %) doivent être apportés par les partenaires locaux. A cela viendra s'ajouter 1,4 million d'euros pour des aménagements touristiques, a indiqué la ministre du Tourisme Valérie De Bue (MR). « Ces parcs s'inscrivent parfaitement dans la stratégie wallonne du tourisme », souligne-t-elle. « Nous voulons faire de la Wallonie une vraie terre de vacances, avec l'ambition d'allonger la durée des séjours et de créer dynamique économique autour du tourisme en Wallonie. »

Rien d'étonnant à ce que l'initiative ait suscité une âpre compétition – visible et moins visible – entre des projets autour desquels se sont mobilisées des centaines de personnes. Au parlement wallon, un dernier baroud a même été mené en début de semaine par deux députés locaux – un PS et un MR – en faveur du projet des Hautes-Fagnes, notamment en mettant en cause le fonctionnement du jury de sélection et en regrettant l'absence d'intervention des cabinets ministériels dans le vote final. La ministre De Bue dément toutefois qu'il y ait eu une « guerre des bassins » autour des projets.

Les deux candidats non retenus recevront cependant un lot de consolation. Outre les 250.000 euros reçus pour la réalisation du plan directeur servant de candidature, ils recevront 250.000 euros leur permettant de développer certains projets. « De quoi financer un équivalent temps plein et



Un des atouts du projet : la présence de l'Aquascope de Virelles.

© DOMINIQUE DUCHESNES.

demi, alors qu'on peut engager 20 à 30 personnes avec la cagnotte de vainqueur », souffle un des candidats. Céline Tellier a cependant laissé ouverte la porte d'une éventuelle désignation des deux projets dans un prochain « round » de parcs nationaux.

Tourisme « doux »

Gagnant ou pas, chaque projet a en tout cas suscité un rassemblement inédit d'acteurs locaux, communes, associations, propriétaires privés, intercommunales, centres de recherche (université, institut des sciences naturelles...), agriculteurs, conseils cynégétiques, autour de la rédaction d'un plan et de « fiches » détaillant des projets dans de multiples domaines. Un travail de collaboration et de coconstruction qui ne sera pas perdu, qu'on ait ou pas décroché le Graal. Partout, la démarche s'est également accompagnée de réunions de consultation de la population locale, avec un succès divers et une constante dans le questionnement des habitants souvent préoccupés par un possible afflux touristique ou par l'imposition de contraintes nouvelles. Il a fallu expliquer, convaincre.

Convaincre notamment que l'on cherche à attirer un tourisme « doux », respectueux de la nature, maîtrisé, guidé, canalisé, de façon à éviter qu'il n'exerce une trop forte pression sur l'environnement et sur les localités concernées. « L'idée n'est pas de mettre la nature sous cloche », détaille Tellier. « Mais des "portes" permettront d'attirer les touristes autour de zones où on peut les accueillir proprement, avec des services horeca, des centres d'accueil. Afin d'éviter l'envahissement par de trop grandes foules. »

Parc national de la Vallée de la Semois

Le parc est le plus vaste projet présenté aux suffrages du gouvernement wallon. Il s'étendra sur plus de 28.904 hectares répartis sur huit communes : Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul, Tintigny, en province de Luxembourg, et Vresse-sur-Semois, en province de Namur. Le projet a bénéficié du soutien appuyé du WWF, pourtant présent dans d'autres projets, mais particulièrement actif dans la Semois autour d'actions visant à favoriser le retour et le renforcement des populations de loutres et de lynx. Une collaboration avec les parcs naturels de l'Ardenne méridionale et de Gaume. Le territoire du futur est d'un seul tenant, structuré autour du réseau hydrographique de la Semois qui court 600 kilomètres à travers forêts (86 %) et paysages agricoles, essentiellement d'élevage. M.D.M.

Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le nouveau parc national, dont le projet a mobilisé une cinquantaine d'acteurs locaux, s'étendra sur 22.129 hectares sur les communes de Viroinval, Couvin, Chimay et Froidchapelle, dans la Botte du Hainaut et le sud de la province de Namur. Ses atouts : être à cheval sur trois régions géologiques : l'Ardenne, la Calestienne et la Fagne et offrir, à ce titre, une diversité de milieux et de paysages avec des forêts anciennes et diversifiées, des vallées sillonnées de rivières, des pelouses calcaires et un patrimoine culturel particulièrement riche (sites archéologiques, traditions culturelles, spécialités gastronomiques). Contrairement aux autres projets, c'est un territoire éparé dont 93,4 % sont en « zone d'intérêt biologique » ou « paysager ». Les initiateurs du projet promettent de préserver et développer certains sites naturels, par exemple via un projet de remédiation et renaturation dans la vallée de l'Eau Blanche, de favoriser le pastoralisme et de développer l'écotourisme. Un des atouts du projet : la présence de l'Aquascope de Virelles, ses 120 hectares de réserves dont 80 hectares d'étang. M.D.M.



Le Tombeau du Géant. © DR.